

défense collective. Toute capacité nucléaire a été retirée aux Forces canadiennes en Europe au début des années 70. Au cours des mois qui viennent, au fur et à mesure que l'on procédera au déploiement des nouveaux aéronefs CF-18, ce qu'il reste de la capacité nucléaire au Canada sera également éliminé.

Ce rôle non nucléaire du Canada impose d'autre part des obligations, telle l'exécution des programmes d'essai et d'évaluation dont nous avons convenu avec nos alliés. Il nous donne également une occasion unique d'agir, à l'échelle internationale, sur les questions liées au contrôle des armements et au désarmement. De la sorte, le Canada peut exposer clairement et de façon crédible sa position au sein des Nations Unies et d'autres instances vouées à la recherche de la paix et de la sécurité.

Les Ministres croient que les Canadiens peuvent être fiers de la contribution de leur pays aux progrès marquants survenus dans le domaine du contrôle des armes nucléaires, dont la signature du Traité sur la non-prolifération en 1968. Les Ministres estiment en outre qu'ils expriment les espoirs et les attentes de bon nombre de Canadiens en déclarant que l'attachement profond de notre pays à la cause du contrôle des armements demeure parmi nos plus grandes priorités.

Le Canada continue d'accorder un soutien vigoureux et inconditionnel à la conclusion d'un traité multilatéral d'interdiction complète des essais nucléaires. Notre apport à la recherche d'un régime plus efficace de non-prolifération - que vient étayer la compétence du Canada en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques - ne perdra rien de son intensité. Nous continuons de demander instamment la réduction et la limitation des forces classiques, ainsi que l'interdiction de la mise au point, de l'essai et du déploiement de toute arme en vue de son utilisation dans l'espace extra-atmosphérique. Enfin, nous sommes à l'avant-plan des initiatives visant à abolir les armes chimiques.

Par delà ces initiatives et propositions se pose la question plus vaste de la confiance mutuelle qui est essentielle à toute réduction significative des armements. La vérification est au coeur des mesures propres à renforcer la confiance. Le Canada continuera d'accorder une importance particulière à l'élaboration de mécanismes de vérification sur lesquels repose essentiellement la confiance dans les accords de contrôle des armements. Le Gouvernement réaffirme sa conviction qu'un dialogue constructif est indispensable à l'instauration d'un climat de confiance entre les puissances nucléaires et les autres nations.